



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 10 juin 2022, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a l'honneur de communiquer ci-joint les commentaires du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie au sujet des actes commis à l'église Saint Harutyun à Hadroun (voir l'annexe).

La Mission permanente de l'Arménie prie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe* en tant que document du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, dans la langue de l'original seulement.



Annexe à la note verbale datée du 10 juin 2022, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Comment by the MFA Spokesperson dated 30 April 2022 regarding the St. Harutyun church in Hadrut

We strongly condemn the acts of vandalism and desecration of the St. Harutyun Church in the city of Hadrut, fallen under the control of Azerbaijan.

These pre-planned actions carried out by the authorities of Azerbaijan, aimed at destroying and desecrating the identity of Armenian religious, historical and cultural monuments in the territories under the control of the Azerbaijani armed forces, are another manifestation of Azerbaijan's ethnic and religious intolerance and the continuation of the policy of depriving Artsakh of Armenians and the Armenian trace.

The atrocities against Armenian churches and other cultural and religious monuments in Artsakh grossly violate the norms of international law, including the decision on application of provisional measures issued by the UN International Court of Justice on December 7, 2021.

This case reaffirms the claims of the Armenian side on the urgent need for the visit of UNESCO assessment mission to Nagorno-Karabakh.
